

Arrêté du 30 juin 2011 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2010 portant désignation des membres du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire prévu à l'article 5 du décret n° 73-541 du 19 juin 1973, relatif à la formation professionnelle des commissaires-priseurs judiciaires et aux conditions d'accès à cette profession

NOR : JUSC1116826A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n° 73-541 du 19 juin 1973 modifié relatif à la formation professionnelle des commissaires-priseurs judiciaires et aux conditions d'accès à cette profession et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 portant désignation des membres du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire prévu à l'article 5 du décret n° 73-541 du 19 juin 1973, relatif à la formation professionnelle des commissaires-priseurs judiciaires et aux conditions d'accès à cette profession ;

ARRÊTE :

Article 1

La composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire est modifiée ainsi qu'il suit :

I. - Titulaire

Président :

Mme Edith FOULON, conseillère à la Cour de cassation, en remplacement de M. Jean-François WEBER, démissionnaire.

II. - Suppléant

Président :

M. Jean-Claude LAUTRU, avocat général à la Cour de cassation, en remplacement de M. Francis CAVARROC, démissionnaire.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait, le 30 juin 2011

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires civiles et du sceau,

Laurent VALLÉE